
Extrait du registre des délibérations de la société populaire de Vernoux (Ardèche) qui atteste avoir enlevé de la commune tous les souvenirs des rois et des seigneurs, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des délibérations de la société populaire de Vernoux (Ardèche) qui atteste avoir enlevé de la commune tous les souvenirs des rois et des seigneurs, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 674-675;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40050_t1_0674_0000_9;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

instruction et puis venez dans vos foyers recevoir les bénédictions qui vous attendent.

« *Les administrateurs du district de Carcassonne :*

« GODAR, *président*; COUPY, MORIN, MERCIER, RAMEL, CAZES, *procureur syndic*.

« *Collationné :*

GODAR, *président*; PEYRE, *secrétaire*. »

La Société populaire de Vernoux, département de l'Ardèche, écrit qu'elle vient de terrasser le fanatisme, que ses cloches vont bientôt être envoyées à la fonderie, pour être converties en canons; et l'argenterie de l'église, avec les offrandes des bons citoyens, partiront pour la Monnaie.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Vernoux (2).

La Société populaire de Vernoux, département de l'Ardèche, district de Mezenc, à la Convention nationale.

« Pères de la République,

« Vous nous avez préservés du naufrage dont nous étions menacés, mais vous n'aurez rien fait si vous ne conservez encore le gouvernail. Restez donc à votre poste et que le terme de votre séparation ne soit que l'époque où la terre de la liberté sera entièrement purgée de ses ennemis.

« Nous venons, législateurs, de donner un grand exemple, nous venons de terrasser les idoles du fanatisme, après avoir détruit ici tout ce qui pouvait nous rappeler encore les souvenirs des rois et des seigneurs.

« Nous nous occupons à descendre nos cloches, elles partiront bientôt pour être converties en canons.

« L'argenterie de notre église, avec les offrandes que nos bons citoyens s'empressent de faire à la patrie ne tarderont pas à vous être renvoyées et nous pensons que l'argenterie des autres églises du canton vous sera adressée en même temps. Le bon emploi qui sera fait de ces vases, en servant à soutenir la cause de notre liberté, les purifiera de cette mauvaise odeur dont ils étaient imprégnés par le mauvais usage qu'on en a fait, et leur acquiert un grand prix.

« Quel triomphe pour la raison, nous pouvons vous le dire, législateurs, le vœu national est déjà bien prononcé sur ce point; frappez donc le dernier coup et vous aurez encore une fois bien mérité de la patrie. Mais en détruisant entièrement le clergé, faites un acte de bienfaisance, accordez aux vieillards et aux infirmes,

même aux faibles sans ressources, les moyens de subsister.

« Nous élevons dans cette commune, et sur une de nos places publiques, un monument en forme de montagne, en reconnaissance des bienfaits dont la République vous est redevable. Chacun de nous se dispute l'avantage d'y coopérer; les autres communes de la République et qui sont dans les vrais principes ne tarderont pas à suivre cet exemple et elles regretteront de ne nous avoir pas devancés.

« PEVROT, *président*; SAINT-ANDRÉ, *secrétaire*. »

Extrait du registre des délibérations de la Société populaire de Vernoux (1).

Du sextidi de la première décade de frimaire, l'an II de la fondation de la République française, une et indivisible. (Vieux style) le 26 novembre 1793. A Vernoux, dans la salle où la Société populaire tient ses séances.

Le président a ouvert la séance et les nouvelles publiques ont été lues.

Ensuite un membre a dit : « Citoyens, les pétitions que vous avez faites au conseil général de la commune les septidi de la dernière décade de brumaire et le quartidi de ce mois, ont eu l'accueil le plus favorable; elles ont été pleinement adoptées, et en conséquence tout ce qui pouvait nous rappeler encore le souvenir des rois et des seigneurs a été enlevé; les idoles du fanatisme sont renversées, on s'occupe à descendre les cloches; l'argenterie des églises du canton sera bientôt envoyée à la Convention pour fournir aux frais de la guerre que les tyrans et les despotes nous ont suscitée, et le monument que vous avez demandé qu'il fût élevé sur une de nos places publiques en l'honneur des célèbres montagnards, va être placé. Il me reste, citoyens, à vous proposer, en attendant que l'envoi puisse être fait à la Convention nationale de toutes les délibérations et procès-verbaux, tant de la Société que du conseil général de la commune, à raison des faits dont je viens de vous entretenir, que vous fassiez une adresse à la Convention pour la féliciter de ses travaux et de ses succès et l'inviter, par tout ce que la République a de plus sacré, de rester à son poste jusqu'à ce que la terre de la liberté soit entièrement délivrée de tous ses ennemis. »

Les membres de la Société se sont aussitôt levés de leurs sièges, et, par un mouvement qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer, ont unanimement voté pour l'adresse. La Société s'en est occupée sur-le-champ. Il en a été donné lecture et la Société a autorisé son président à la faire parvenir incessamment à la Convention.

Le citoyen Piberès père, membre de la Société, a ensuite fait offrande à la patrie d'un Saint-Esprit et d'un cœur en or qu'il a déposés sur le bureau.

Le citoyen Sabatier, autre membre de la Société, a aussi fait offrande à la patrie et

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 387.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

déposé sur le bureau, de deux croix en or, l'une en forme de croix de Malte.

La Société, conformément à son précédent arrêté, a délibéré qu'il sera fait mention de ces offrandes sur l'affiche placée à cet effet dans la salle.

Et ont les président et secrétaire, signé.

Pevrot, *président* ; Saint-André, *secrétaire*.

Le procureur général syndic du département de l'Indre écrit que le fanatisme expire dans les villes et les campagnes de ce département; les cloches, l'or et l'argenterie des églises sont à la disposition de la nation; les prêtres et leur évêque abjurent leur métier; les aristocrates et les malveillants remplissent les maisons de force; les décrets s'exécutent; le contingent pour le recrutement de la cavalerie est à sa destination; les chevaux de remonte sont partis; la levée en masse s'effectue rapidement, aux cris de : *Vive la République!* et dans le plus court délai 3 bataillons complètement équipés vont se porter sur la frontière; les ventes de biens nationaux et d'émigrés sont en activité; et sur tous les points du département, les manufactures de fer forgent des armes pour la République.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur général syndic du département de l'Indre (2).

Indreville, ce 11 frimaire, l'an II de la République française.

Citoyen Président,

Le mouvement révolutionnaire est enfin donné à ce département, l'esprit public se régénère et bientôt le fanatisme expirant va nous laisser libres du joug de la religion et des superstitions, les sans-culottes des villes et de la campagne bientôt ne connaîtront plus de culte que celui de la liberté; les cloches, l'or et l'argent des églises sont à la disposition de la nation; nos prêtres se déprêtrisent et l'évêque lui-même vient de rendre un nouvel hommage à la raison en renonçant à son état et à ses fonctions, abjurant dans sa vieillesse les folles erreurs et les préjugés de son enfance.

Citoyen, nous marchons d'un pas rapide. Plus de feuillants; plus de modérés; tous se montrent ou veulent se montrer à la hauteur de la Révolution; les aristocrates et les malveillants, comprimés de toutes parts voient s'anéantir leurs projets liberticides; les maisons de force sont pleines, et l'active surveillance du comité leur ôte tout espoir d'échapper à la loi. Tout est donc à l'ordre du jour sur notre territoire; les décrets s'exécutent, le contingent pour le recrutement de la cavalerie est à sa destination; les chevaux de remonte sont partis; la levée en masse s'effectue rapidement aux cris de *Vive la République*, et, dans le

plus court délai, trois bataillons complètement équipés vont se porter sur la frontière; les ventes de biens nationaux et d'émigrés sont en activité; nos manufactures de fer, sur tous les points de notre département, forgent des armes pour la République, et la mort pour les tyrans. *Ça va*, citoyen, et *ça ira*, notre seule inquiétude est sur les subsistances, mais nous sommes sans crainte sur la disette qui nous afflige, la Convention est la Providence et le Dieu du peuple, ses soins paternels pourvoient à nos besoins.

Le procureur général syndic du département de l'Indre.

C. L. GAULTIER.

La Société populaire de Belvez (Belvès) demande que la Montagne expulse de la Convention ceux qui n'ont pas voté la mort du tyran; elle invite les Montagnards à rester à leur poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au Bulletin (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Belvès (2).

La Société des sans-culottes de Belvès, à la Convention nationale.

Belvès, 30 de brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

Représentants,

Un grand peuple qui a conquis sa liberté ne peut regarder que comme des traîtres tous ceux de ses mandataires qui ont tenté d'arrêter sa conquête.

Le tyran n'est plus, mais sa tête, semblable à celle de l'hydre, aurait enfanté des monstres plus dangereux encore, si la massue nationale, ne les avait terrassés.

Il n'est pas temps encore qu'elle se repose. Sentinelles infatigables, les républicains composant la société des sans-culottes de Belvès voient avec peine au milieu de vous des hommes, ou faibles, ou faux, mais qui n'aiment pas la liberté puisque le tyran vivrait encore si leur opinion avait prévalu.

Épurez donc, représentants, épurez le sanctuaire de la liberté; qu'il ne reste que la sainte Montagne et que tous les mandataires infidèles aillent loin de vous porter leurs vœux ou leurs projets inutiles.

Vous seuls, Montagnards intrépides, vous seuls avez tout fait pour le bonheur du peuple et nous ne pouvons reconnaître que vous pour nos représentants.

Restez au poste de l'honneur et de la gloire; le salut de la patrie l'exige et vous ne devez le quitter que lorsque la nation française aura enchaîné tous les rois et lorsqu'il lui plaira de leur donner la paix.

(*Suivent 60 signatures*).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 387.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 388.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.